

---

COMMISSION EUROPEENNE DES FORETS ET DES PRODUITS FORESTIERS  
SOUS-COMMISSION DES QUESTIONS MEDITERRANEENNES

2ème SESSION

Alger, Mai 1950

RAPPORT GENERAL

La Sous-Commission des Questions Méditerranéennes a tenu sa deuxième Session à Alger, à l'Hotel St. Georges, du 8 au 13 mai 1950, sur invitation du Gouvernement Français.

Les pays représentés étaient les suivants:

Etat d'ISRAEL, FRANCE et UNION FRANÇAISE (Métropole, Algérie, Tunisie, Maroc) ITALIE, PORTUGAL, ROYAME-UNI et SUISSE. La FAO et l'UNION INTERNATIONALE des INSTITUTS du RECHERCHES FORESTIERES étaient aussi représentées. La liste des Délégués figure dans l'Annexe 1.

La Session a été ouverte par Mr. DALLIER, Directeur des Forêts d'Algérie, représentant M. le Gouverneur Général qui a salué les Délégués au nom du Gouvernement français et a indiqué l'oeuvre accomplie en Algérie par le Service de Défense et de Restauration des Sols. Puis Mr. Marcel LELOUP, Directeur de la Division "Forêts et Produits Forestiers" de la FAO, représentant le Directeur Général de cette Organisation, après avoir rappelé que la création de la Division Forêts au sein de la FAO résultait, à l'origine, d'un désir de conservation des sols, a souligné le rôle de conseiller technique que pourrait jouer la Sous-Commission auprès de la FAO lors de la mise en place du programme d'Assistance Technique des Nations Unies pour les pays méditerranéens.

Le Président de la Sous-Commission, Mr. le Professeur PAVARI, a ensuite résumé et examiné les différents points de l'Ordre du Jour et a souligné l'importance de la tâche confiée aux forestiers méditerranéens. La Sous-Commission est alors passée à l'étude de son Ordre du Jour.

I - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR et ELECTION des PRESIDENT et VICE-PRESIDENT

Après avoir adopté l'Ordre du Jour provisoire établi par le Secrétariat, en consultation avec le Président, la Sous-Commission a approuvé définitivement le Règlement Intérieur qui n'avait été approuvé que provisoirement à la lère Session, en modifiant l'article 7 qui devient:

"La Sous-Commission élit parmi les Délégués un Président et un Vice-Président dont la durée du mandat est fixée à deux ans et qui, en tout resteront en fonction jusqu'à la réunion qui suivra celle de leur élection. Ils sont rééligibles".

MM. PAVARI et CHALLOT, respectivement Président et Vice-Président en exercice, sont alors réélus à l'unanimité dans leurs fonctions.

Par ailleurs, en application de l'article 36 du Règlement Intérieur, le français est adopté comme langue du travail pour cette deuxième Session.

## II- PROBLEMES POSES PAR "L'ENDOTHIA PARASITICA" DANS LA REGION MEDITERRANEENNE

La Sous-Commission a pris connaissance du Rapport de MM. PAVARI et BIRAGHI présenté par le Professeur PAVARI et a exprimé ses remerciements aux auteurs. Elle a estimé qu'il fallait attendre les conclusions du Congrès International du Châtaignier qui doit se tenir en France, en Septembre de cette année, pour prendre des décisions dans ce domaine. Elle charge le Secrétaire de suivre les travaux de ce Congrès.

La Sous-Commission entend aussi des déclarations des Délégués du Portugal et de la Suisse concernant les mesures préventives prises dans leurs pays respectifs, pour lutter contre cette maladie.

## III - PROBLEMES\_ETUDIES - CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL -

La Sous-Commission a procédé à une discussion générale concernant les points: 3, 4, 5 et 6 de l'Ordre du Jour, après avoir entendu quelques explications complémentaires présentées par les auteurs des rapports visant les points indiqués ci-dessus. Elle a ensuite renvoyé l'étude des problèmes évoqués à trois Groupes de travail dont la constitution est donnée à l'Annexe 2.

Les trois Groupes de travail ainsi constitués, après avoir pris connaissance des différents rapports et après avoir procédé à une discussion approfondie des problèmes, ont établi trois rapports qui, amendés et approuvés par la Sous-Commission, constituent les trois titres suivants du présent rapport:

## IV - DELIMITATION DE LA REGION MEDITERRANEENNE ET ELABORATION DE CARTES ECOLOGIQUES

La Sous-Commission, après avoir considéré et étudié les cartes présentées par MM. DE PHILIPPIS et GAUSSEN, estime que les pays suivants doivent être représentés à la Sous-Commission: ALBANIE, BULGARIE, EGYPTE, ESPAGNE, FRANCE et Union Française ( Métropole, Algérie, Tunisie, Maroc), GRECE, ILES (Chypre, etc...), IRAK, Etat d'ISRAEL, ITALIE, JORDANIE, LIBAN, LIBYE, PORTUGAL, SUISSE, SYRIE, TURQUIE et YOUGOSLAVIE.

La plupart de ces pays possèdent des parties euméditerranéennes; quelques-uns possèdent seulement des contrées de transition. Ce sont la Suisse, la Bulgarie, l'Irak et l'Egypte.

2. Conformément aux décisions de la Réunion de Rome, une carte provisoire a été établie. Elle indique:

- a) la limite de la contrée euméditerranéenne,
- b) la limite des contrées de transition.

Les critères adoptés, éclairés par les rapports et les discussions, permettront d'établir une carte provisoire qui devra être reproduite en plusieurs exemplaires pour être soumise à chacun des pays intéressés. Les critiques et remarques faites par ces pays seront alors utilisées pour établir une carte qui pourra ensuite être éditée.

La Sous-Commission attire l'attention sur la nécessité pour chaque pays de préciser la limite des contrées de "transition" en faisant intervenir les conditions particulières d'économie agricole et pastorale. Pour les contrées de transition vers les déserts, il est suggéré de se limiter aux steppes d'Alfa et d'Armoise blanche (*Artemisia Herba Alba*), ce qui modifie légèrement le texte établi à Rome.

La Sous-Commission demande aussi aux pays intéressés de fournir au Secrétariat des documents qui permettront de construire une carte définitive qui sera considérée comme la carte officielle pour les travaux de la Sous-Commission. Les documents demandés sont:

1) Carte de la limite et de la distribution de l'olivier, en séparant, si possible:

- l'Olivier cultivé sans irrigation ( nombre d'arbres; densité de la culture ),
- l'Olivier sauvage ( Oléastre)
- l'Olivier irrigué régulièrement.

2) Limite de la végétation forestière méditerranéenne et, en particulier, étude de la distribution des espèces suivantes euméditerranéennes:

- Pin d'Alep et Pin Brutia
- Pin Pignon,
- Pins maritime et mésogéen,
- Cyprès,
- Thuya d'Algérie,
- Caroubier,
- Chêne-Liège,
- Chêne vert,
- Chêne Kermès.

Pour les contrées de transition, il serait intéressant d'avoir des documents sur la répartition des espèces forestières les plus importantes:

- Pins Laricios ( noir, corse, calabre, etc..)
- Sapins méditerranéens
- Cèdres,
- Genévriers
- Chênes à feuilles caduques ou marcescentes,
- Châtaignier,
- Ostrya.

Chaque pays pourra fournir des documents sur les autres essences ayant une importance économique.

3. Pour établir la carte écologique détaillée prévue à la Réunion de Rome, la Sous-Commission demande à chaque pays de fournir au Secrétariat la documentation la plus complète possible sur les points suivants :

1) Climat - Données numériques et, si possible, cartes et diagrammes climatiques, résumant des périodes suffisamment longues. Les données les plus intéressantes pour les experts sont :

- Pluviométrie annuelle, mensuelle ou, à défaut, saisonnière;
- Nombre de jours de pluie;
- Température (vraie) mensuelle ou, à défaut, saisonnière;
- Minima absolus et leurs fréquences;
- Moyenne des minima absolus;
- Maxima absolus;
- Moyenne des maxima absolus.

Les renseignements complémentaires (nombre de jours de gelée - avec température minimum inférieure à 0°, vents, humidité, luminosité, évaporation, neige), qui sont très utiles, pourront aussi être fournis.

Au cas où il n'y aurait pas de documents imprimés, il serait désirable que des données soient fournies pour un certain nombre de stations typiques.

2) Sol - Cartes pédologiques et géologiques -

4. A l'heure actuelle, le Portugal seul a présenté une carte écologique détaillée pour tout son territoire continental; elle est en élaboration dans d'autres pays.

En attendant d'avoir établi la carte écologique, la Sous-Commission estime qu'il serait utile pour ses travaux relatifs aux reboisements, introduction d'exotiques, etc..., de préparer une carte sommaire des limites du climat méditerranéen et de ses divisions phytoclimatiques.

5. La Sous-Commission recommande que des rapports soient établis avec l'Union des Instituts de Recherches Forestières pour toutes les questions d'établissement de la carte écologique.

6. La Sous-Commission demande au Groupe de travail constitué à cette Session, de rester en fonction jusqu'à la prochaine session et de poursuivre son travail par correspondance en liaison avec le Secrétariat, pour l'établissement des différentes cartes prévues.

V - ETUDES RELATIVES AU LIEGE ET AUX PRODUITS FORESTIERS AUTRES QUE LE LIEGE -

1. Etudes relatives au Liège -

Trois points ont été successivement évoqués :

- 1) la permanence des débouchés;
- 2) les statistiques de production;
- 3) les modes d'amélioration et de régularisation de la production.

1) Les débouchés -

Il conviendrait de savoir avant toute discussion, si, en raison des efforts tentés par certaines nations pour se constituer des forêts productrices de liège, les pays actuellement exportateurs s'engagent dans une voie raisonnable en investissant dans le rajeunissement de leurs forêts de chêne-liège d'importants capitaux.

Dans 30 ou 40 ans, le marché mondial sera-t'il encore ouvert aux produits de ces massifs?

La question semble devoir être tranchée dans un sens affirmatif. Dans les pays non méditerranéens, le chêne-liège n'aurait de chances réelles de réussite que planté dans des terrains propres à des cultures plus rentables. En outre les succédanés végétaux du liège de chêne-liège ne peuvent rivaliser avec celui-ci.

Accessoirement, on remarque au sujet des investissements à consentir, qu'il ne peut être question de calculer des taux de placement puisqu'on ignore les développements ultérieurs d'une conjoncture déjà fort mouvante, mais seulement de déterminer la rentabilité matière des aménagements entrepris.

Les investissements, moyennant l'acceptation du risque d'une évolution imprévisible, constituent une prise de garantie.

2) Les statistiques -

L'étude des statistiques constitue le premier point du rapport sur l'encouragement au développement et à la défense de la subéiculture méditerranéenne présenté par la Délégation Portugaise. Ce rapport est adopté par la Sous-Commission comme pouvant constituer le sommaire de ses travaux (Annexe 3).

L'avenir du liège semble subordonné à la possibilité de pratiquer à l'exportation des prix à la fois bas et constants.

L'inventaire des forêts de chêne-liège et les statistiques de production du liège naturel brut sont précisément des éléments nécessaires à la connaissance des possibilités du marché et à l'établissement de prévisions annuelles de récoltes permettant de fonder une politique des prix.

Les Etats intéressés gagneraient à se communiquer périodiquement les résultats de ces inventaires et de ces statistiques. Celles-ci devraient être établies selon les mêmes normes et mêmes standards, à définir par la Sous-Commission.

3) Etudes et améliorations

Le rapport déjà signalé constitue le sommaire de toutes les questions susceptibles d'être posées en matière de production du liège. Toutes ces questions présentent un grand intérêt, mais les études gagneraient à être entreprises par ordre d'urgence.

La Sous-Commission est d'avis que dans un premier temps pourraient être abordées de préférence les questions techniques faisant l'objet des titres 2 (Régénération), 5 (exploitation) et 7a (technologie) du rapport précité.

La coordination de ces études répondait à l'objectif du titre 4 du même exposé.

La Sous-Commission, dans ces conditions, a donc décidé de constituer un Groupe de travail permanent dont la présidence a été confiée à Mr. NATIVIDADE (Portugal), et dont les Membres sont : MM. GIORDANO (Italie); DUGELAY (France), METRO (Maroc), MONJAUZE (Algérie), et le Président de la "Junta National da Cortica" ou son Représentant (Portugal).

Les travaux du Groupe de travail permanent porteront donc sur les points énumérés ci-dessus et seront communiqués à la Sous-Commission à l'occasion de chacune de ses réunions périodiques.

Le même Groupe de travail devra établir les questionnaires statistiques nécessaires et des demandes de renseignements correspondantes qui seront adressés aux Etats intéressés par le Secrétariat de la Sous-Commission (Division des Forêts et Produits Forestiers de la FAO).

## 2. Etudes relatives aux produits forestiers autres que le Liège -

En vue de l'importance que les essences exotiques et les produits secondaires de la forêt représentent pour tout le Bassin Méditerranéen, la Sous-Commission recommande une intensification des recherches technologiques sur ces essences et sur ces produits et l'échange de renseignements sur les résultats obtenus.

Les produits suivants appellent notamment l'attention :

- Tannins d'acacias et d'eucalyptus,
- Souches de bruyère,
- Gomme de pin,
- Manne de frêne,
- Pignes, galles de chêne,.. etc.

Une mention particulière doit être faite pour la gemme de pin.

Le problème du résinage comporte les éléments suivants :

- Concurrence portée par le " White Spirit" à la térébenthine;
- Abandon du gemmage consécutif à cette concurrence;
- Conséquences sociales et économiques de l'abandon du gemmage.

Il est donc recommandé d'orienter spécialement les études technologiques sur la recherche de composés chimiques tirés de la résine et présentant une valeur plus grande que celle de la térébenthine.

## VI - REBOISEMENT - CONSERVATION ET UTILISATION DES SOLS - MESURES PRISES OU A PRENDRE POUR ETABLIR DES ZONES DE DEMONSTRATION

La Sous-Commission, après avoir entendu les différents rapports présentés sur les problèmes du reboisement, de conservation et d'utilisation

des sols, rappelle et confirme les conclusions rapportées au cours de sa première réunion tenue à ROME, en décembre 1948.

Elle souligne tout particulièrement l'importance du paragraphe 2 du rapport précité, recommandant de "limiter les reboisements proprement dits aux terrains à vocation nettement forestière et appliquer aux terrains susceptibles d'autres utilisations, les procédés de restauration des sols inspirés du même souci de protéger les pentes et de régulariser le régime des eaux".

Considérant que le reboisement impose la mise en défens, l'éviction et le recasement des populations, considérant en outre qu'employé seul, son action sur le ruissellement ne se fait sentir qu'à terme, la Sous-Commission estime qu'il convient d'appliquer un dispositif de restauration des sols en pente, permettant à la fois :

- 1) de jouer un rôle comparable à celui de la forêt en ce qui concerne la Conservation du sol et la régularisation du régime des eaux.
- 2) d'assurer une utilisation intensive du sol aboutissant à une élévation du niveau de vie des populations montagnardes.

Après avoir visité les importants travaux exécutés en Algérie par le Service de la Défense et de la Restauration des Sols, la Sous-Commission reconnaît qu'à cet égard, la technique "des banquettes d'infiltration" mise au point et effectivement réalisée avec succès sur une très vaste échelle (près de vingt mille hectares à ce jour), semble être une des meilleures solutions apportée jusqu'à présent au problème.

Cette solution contribue on même temps à une amélioration des moyens d'existence des populations grâce à une utilisation plus rationnelle et plus intensive du sol. De ce fait même, le pâturage en forêt n'étant plus une nécessité sociale, le problème de l'amélioration des forêts et du reboisement des zones non justiciables de meilleure utilisation devient, politiquement comme économiquement, soluble.

La Sous-Commission appelle l'attention des gouvernements sur de cette technique, qui a fait ses preuves et mérite d'être citée en exemple. Elle leur recommande donc la plus large diffusion, dans leurs services administratifs et techniques, des intéressants rapports qui lui ont été présentés, afin que l'ensemble des pays méditerranéens puisse rapidement bénéficier des expériences réalisées.

Considérant, d'une part, que la conservation des massifs forestiers existants est indispensable à l'équilibre physique et économique des pays méditerranéens et, d'autre part, qu'il est de toute nécessité de restaurer d'urgence de vastes étendues de terrains montagneux déjà dénudés, la Sous-Commission appelle l'attention des Gouvernements sur le danger d'une politique de mise en valeur qui consisterait à procéder à de nouveaux défrichements de sols forestiers, sous le prétexte que leur mise en culture est possible grâce aux techniques de restauration, et recommande:

- 1) de suivre une ferme politique de conservation et d'amélioration des forêts existantes;

- 2) de limiter les travaux de restauration aux sols, où la végétation forestière a disparu et aux terres agricoles en érosion ou menacées d'érosion;

3) de procéder au reboisement combiné avec les méthodes de restauration dans les zones où l'état du sol le réclame.

La Sous-Commission enregistre d'ailleurs avec satisfaction le fait que cette interpénétration des problèmes agricoles, pastoraux et forestiers en montagne a été saisie dans la plupart des pays, et que c'est aux services forestiers, spécialisés depuis longtemps dans la lutte contre l'érosion qu'a été souvent confiée la coordination des études et le contrôle technique des travaux. Devant les magnifiques résultats sociaux obtenus en Algérie, la Sous-Commission recommande vivement que cette formule soit généralisée.

L'interpénétration de ces problèmes et leur incidence en matière économique et sociale semblent justifier devant la Sous-Commission la nécessité pour les pays bénéficiaires du programme d'assistance de l'E.C.A., de donner une priorité aux travaux de l'espèce.

La Sous-Commission souligne aussi l'importance des conséquences des phénomènes d'érosion sur les problèmes d'utilisation et de régularisation des eaux, et recommande que la construction des barrages réservoirs soit précédée ou au moins accompagnée de l'oeuvre de la restauration des sols dans les bassins versants.

Enfin, la Sous-Commission estimant que les chantiers de restauration des sols qu'elle a visités en Algérie sont d'un intérêt international et qu'ils méritent une beaucoup plus large publicité, recommande:

1) Que les autres pays qui doivent faire face à des problèmes analogues d'érosions envoient des experts étudier les techniques de conservation du sol appliquées en Algérie, et souhaite que le gouvernement français veuille bien accorder à ces experts toutes facilités pour visiter l'Algérie et examiner sur place l'application de ces procédés.

2) Que sur ce problème, le Gouvernement français soit invité à mettre des Conseillers techniques à la disposition des autres pays intéressés qui le lui demanderaient.

OBSERVATION - Au cours de la dernière Séance, après une intervention de Mr. LELOUP et une proposition de Mr. TAYLOR (Royaume-Uni) concernant l'Ordre du Jour de la prochaine réunion, une discussion s'étant élevée sur la définition des termes : "terrain à vocation nettement forestière" et sur les relations qui devaient exister entre le pâturage et la forêt, la Sous-Commission a décidé de maintenir le texte précédent tel quel et de reprendre cette discussion lors de sa prochaine réunion. Elle a, en outre, chargé le Secrétaire de présenter, à cette occasion, un rapport sur la question.

#### VII - LE PEUPLIER DANS LES PAYS MEDITERRANEENS -

La Sous-Commission a entendu un rapport sur le Peuplier en Italie, présenté par le Professeur PICCAROLO. Elle remercie le Professeur PICCAROLO de sa contribution et prend note qu'il veut bien mettre à la disposition des Délégués intéressés l'expérience déjà acquise dans son Institut.



VIII - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION - ORDRE DU JOUR

Le Secrétariat ayant mis la Sous-Commission au courant des propositions d'invitation faites par le LIBAN et l'Etat d'ISRAEL, celle-ci en prend acte avec reconnaissance et charge le Secrétariat, en liaison avec le Président, de poursuivre les conversations avec les Etats précités, pour l'organisation des prochaines réunions.

Par ailleurs, la Sous-Commission a demandé que la question suivante soit mise à l'ordre du jour de la prochaine session:

"Etude de la nécessité de réglementation du pâturage afin d'établir un équilibre entre la pâture et la forêt qui permette la restauration des forêts et, ultérieurement, le rendement maximum des terres."

IX - DISTRIBUTION DU RAPPORT ET DES DOCUMENTS -

Dans son discours de clôture, le Président a demandé à la F.A.O. d'étudier les possibilités d'impression du Rapport Final et des Rapports techniques présentés, afin que ces documents, qui constituent une source de renseignements précieux, puissent former, avec ceux des autres Sessions, une collection facile à conserver et à consulter.

RAPPORT GENERAL - ANNEX 1LISTE des DELEGUES

Président : Professeur PIVARI:(Italie)  
 Vice -Président : Mr. CHALLOT Conservateur des Eaux et  
 Forêts (France)  
 Secrétaire : Mr. R.G.FONTAINE (FAO)

FRANCE et UNION FRANÇAISE

Mr. F. MERVEILLEUX du VIGNAUX, Directeur General des Eaux &  
 Forêts  
 Mr. DALLIER, Inspecteur Général, Directeur des Forêts  
 (Algerie)  
 Mr. SACCARDY, Conservateur des Eaux et Forêts, Chef du  
 Service Centrale de la Défense et de la  
 Restauration des Sols (Algerie)  
 Mr. CHALLOT, Conservateur des Eaux et Forêts - Chef du  
 Service de Défense et de Restauration  
 des Soils (Maroc)  
 Mr. DUGELAY, Conservateur des Eaux et Forêts (Métropole)  
 Mr. de CARMANTRAND de la ROUSSILLE, Conservateur des Eaux  
 et Forêts (Métropole)  
 Mr. H. GAUSSEN, Professeur à la Faculté des Sciences de  
 Toulouse  
 Mr. PUTOD, Conservateur des Eaux et Forêts (Algerie)  
 Mr. MONJAUZE, Conservateur des Eaux et Forêts (Algerie)  
 Mr. LACURLY, Inspecteur des Eaux et Forêts (Tunisie)  
 Mr. DUCHAUFOR, Inspecteur des Eaux et Forêts (Métropole)  
 Mr. LEBRUN, Inspecteur des Eaux et Forêts (Métropole)

ETAT D'ISRAEL

Mr. A. GOOX, Director of the Forestry Division.

ITALIE

Mr. G. SACCHI, Directeur Général des Forêts.  
 Mr. Aldo PAVARI, Directeur de la Station Expérimentale de  
 Sylviculture, Florence  
 Mr. A. DE PHILIPPIS, Professeur de Sylviculture à  
 l'Université de Florence  
 Mr. G. GIORDANO, Professeur à la Faculté Agronomique et  
 Forestière de l'Université de Florence

ITALIE (suite)

Mr. G. PICCAROLO, Directeur de l'Institut pour la Culture  
du Peuplier à Casale Monferrato  
Mr. L. FUNICIELLO, Inspecteur Supérieur Forestier  
Mr. C. FRIEDMANN, Directeur du "Centre Studi  
Fertirrigazione"  
Mr. V. BASSI, Inspecteur Supérieur Forestier  
Mr. F. SCALAMBRETTI, Inspecteur Supérieur Forestier.

PORTUGAL

Mr. Joaquim Vieira NATIVIDADE, Investigateur de la "Estação  
Agronomica Nacional" Ingénieur  
forestier, Directeur de la "Estação de  
Experimentação Florestal do Sobreiro"  
(Alcobaça)  
Mr. José ALVES, Ingénieur forestier Chief de Division de la  
Direction Générale des Eaux et Forêts du  
Portugal, - Representant de la  
Sylviculture au Comité National FAO du  
Portugal.  
  
Mr. José MANIQUE E ALBUQUERQUE, Ingénieur agronome et  
forestier de la "Estação Agronomica  
Nacional" (Sacareni).  
  
Mr. Fernando ARAUJO, Secrétaire de la "Junta National da  
Cortica" Lisbonne.

ROYAME UNI

Mr. W.J. TAYLOR, Controller of Agriculture, Tripolitania.

SUISSE

Mr. KUNZ, Assistant à l'Institut de Sylviculture de  
l'E.P.F, Zurich

International Organizations :

FAO : Mr. Marcel LELOUP, Directeur de la Division "Forêts et  
Produits Forestiers"

UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHES FORESTIERES

Mr le Professeur PAVARI, Vice-Président de l'Union,

RAPPORT GENERAL - ANNEXE 2

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

I - DELIMITATION DE LA REGION MEDITERRANEENNE ET ELABORATION  
DES CARTES ECOLOGIQUES -

Président : Mr DE PHILIPPIS (Italie)  
Rapporteur : Mr. GAUSSEN (France)

Membres : Mr. ALBUQUERQUE (Portugal)  
Mr. De CARMANTRAND ( France)  
Mr. PUTOD ( France)

II - ETUDES RELATIVES AU LIEGE ET AUX PRODUITS FORESTIERS  
AUTRES QUE LE LIEGE -

Président : Mr. NATIVIDADE (Portugal)

Rapporteur : Mr. MONJAUZE (France)

Membres : Mr. ARAUJO (Portugal)  
Mr. DALLIER (France)  
Mr. GIORDANO (Italie)  
Mr. MERVEILLEUX du VIGNAUX (France)

III - REBOISEMENT - CONSERVATION ET UTILISATION DES SOLS - MESURES  
PRISES OU A PRENDRE POUR ETABLIR DES ZONES DE DEMONSTRATION -

Président : Mr. CHALLOT (France)  
Rapporteur : Mr. LACOURLY (France)  
Membres : Mr. ALVES (Portugal)  
Mr. BASSI ( Italie)  
Mr. DUCHAFOUR (France)  
Mr. DUGELAY ( France )  
Mr. FUNICIELLO (Italie)  
Mr. SACCARDY (France)  
Mr. SACCHI ( Italie)  
Mr. W.J.TAYLOR (Royame-Uni)

RAPPORT GENERAL - ANNEXE 3

RAPPORT SUR L'ENCOURAGEMENT DU DEVELOPPEMENT ET A LA DEFENSE  
DE LA SUBERICULTURE MEDITERRANEENNE.

( Présenté par la Délégation du Portugal )

La culture du chêne-liège est la base d'une des plus grandes richesses forestières de la région méditerranéenne, et d'autant plus précieuse que ce chêne végète dans des conditions édapho-climatiques auxquelles seulement de très rares espèces de quelque valeur sylvicole peuvent s'adapter. Il met en valeur d'énormes étendues qui, sans lui et exposées aux déprédations causées par l'homme et par le bétail, seraient forcément vouées à l'extrême pauvreté de certaines régions arides.

De multiples influences ont contribué à travers les temps à la réduction de l'aire occupée par le Quercus Suber : tout laisse supposer un effet que les frontières de son véritable habitat ont subi un recul.

Bien qu'au cours des cinquante dernières années la valeur commerciale du liège ait conduit à l'utilisation intensive de la forêt de ce chêne et à l'adoption de mesures pour la protéger, il est vrai, néanmoins, qu'en ce moment les perspectives concernant la subériculture ne peuvent pas être considérées comme très favorables. Cependant, à travers les statistiques, cette situation d'une subériculture méditerranéenne un peu fragile est à peine perceptible.

Sans doute notre patrimoine en chêneies de liège est encore vaste et de valeur. Cependant, quelquefois, l'exploitation intensive – voire même abusive – du sol ainsi que de l'arbre, ou la régénération insuffisante des peuplements ayant atteint la limite de l'exploitation économique, ou bien les difficultés croissantes s'opposant parfois à l'utilisation de la régénération naturelle en vertu de la dégradation très avancée du milieu subéricole, ou bien encore la crainte des propriétaires de placer des capitaux dans une entreprise de repeuplement artificiel, crainte en partie justifiée par l'incertitude quant à l'avenir de la subériculture ou par le découragement résultant de ce que les prix du liège et des autres produits de la forêt de liège n'ont pas suivi la dévaluation de la monnaie – sont actuellement les facteurs qui en ce moment obscurcissent l'horizon subéricole méditerranéen et réclament l'attention prévoyante des pays intéressés.

Dans le domaine de la législation relative à la défense du chêne-liège, à l'assistance technique, aux recherches, au combat contre les fléaux et maladies, ainsi qu'à l'encouragement à donner à la culture du surrier, à la divulgation des meilleures normes culturelles et, enfin à la défense et à la propagande des produits du liège dans le commerce, le Portugal, conscient de sa responsabilité de premier pays producteur, a réalisé une oeuvre particulièrement importante et étendue.

On reconnaît, cependant, qu'il devient de plus en plus nécessaire d'obtenir la coopération de tous les pays intéressés dans la culture de cet arbre en vue de la sauvegarde et d'une meilleure protection et mise en valeur de la forêt de chêne-liège dans toute l'aire méditerranéenne.

Nous suggérons ci-dessous, dans leurs lignes générales, les principes grâce auxquels cette collaboration pourrait devenir vraiment fructueuse :

1. Intensification du travail de reconnaissance des régions occupées par le chêne-liège et inventaire des fonds forestiers actuels permettant la prévision annuelle des récoltes, selon les possibilités, ainsi que la réalisation de l'aménagement de toutes les exploitations. Organisation de statistiques très précises de production.

2. Régénération naturelle et artificielle des peuplements. Coordination des recherches en cours dans les divers pays. Echanges de renseignements sur les résultats obtenus, entre les pays intéressés.

3. Protection du sol des peuplements de chêne-liège en vue, notamment de:

- a) Atténuer les effets de la dégradation du sol par la culture agricole pratiquée dans les forêts de chêne-liège des régions où ce genre de culture est économiquement lié à leur exploitation.
- b) Lutter contre l'érosion dans les forêts de chêne-liège de montagne.
- c) Etudier la possibilité de la réintroduction dans les peuplements, de quelques-uns des facteurs constructifs de la forêt naturelle, ayant en vue spécialement la protection du sol;

a<sup>1</sup>) - Rétablir des associations de type climax, moins vulnérables au feu que le sous-bois de Cistus, d'Erica, de Lavandula et de Rosmarinus.

b<sup>1</sup>) - Etudier des méthodes pour réduire les risques d'incendie lorsque le sous-bois est maintenu.

4. Coordination des études réalisées et à réaliser, et collaboration plus intime entre les Stations de Recherches des divers pays dans le domaine de l'investigation scientifique, comme suit :

- a)- Intensification des recherches sur la physiologie du chêne-liège et sur la biologie des peuplements;
- b)- Développement des études en génétique et des travaux de sélection et d'amélioration du chêne-liège;
- c)- Intensification des études sur la biologie des maladies et des fléaux du chêne-liège, et établissement d'un plan rationnel de protection des massifs forestiers;

- d) - Développement des études de la phyto-sociologie sous les aspects qui intéressent davantage la forêt de chêne-liège;
  - e) - Intensification des études technologiques sur les possibilités techniques et économiques de la mise en valeur du bois de surrier et du liège, ainsi que sur les produits d'utilisation, de mise en valeur et de conservation des fruits, notamment dans les pays où l'élevage est associé à la subériculture.
5. Exploitation - Technique culturale:
- a) - Etablissement de méthodes intensives de culture du chêne-liège, sans porter de préjudice au capital forestier et sans que ces méthodes entraînent de dégradation du sol;
  - b) - Etudes sur la meilleure densité des peuplements dans les diverses modalités culturales et sur la technique des éclaircies;
  - c) - Avantages et inconvénients, dans la région méditerranéenne, des peuplements purs et des peuplements mixtes; des peuplements constitués par des arbres d'un même âge ou de divers âges;
  - d) - Définition de normes scientifiques sur la technique et l'intensité de la récolte tirée du liège;
  - e) - Réglementation du pâturage dans les forêts de chêne-liège ou dans les terrains incultes à aptitude subéricole, afin de ne pas nuire à la régénération naturelle des peuplements ou d'éviter une plus grande dégradation du sol.
6. Encouragement à la subériculture :
- a) - Etude de nouvelles étendues pour l'extension de la culture du chêne-liège dans chaque pays, en tenant compte de l'optimum écologique de cette espèce;
  - b) - Adoption de diverses modalités d'assistance technique et d'aide financière aux propriétaires.
7. Coordination des efforts pour la défense du liège :
- a) - Intensification des études sur l'amélioration de la qualité du liège afin de donner à cette matière première les caractéristiques technologiques requises par l'industrie;
  - b) - Intensification des recherches sur la composition chimique du liège et sur de nouvelles applications de ce produit;
  - c) - Organisation méthodique de la propagande du liège et de ses produits manufacturés;
  - d) - Etablissement de plans de production, de distribution et de consommation du liège.

Pour obtenir une collaboration plus étroite et des échanges plus faciles entre les pays intéressés dans la culture du chêne-liège, nous suggérons que soit créée une Commission Méditerranéenne pour l'étude du Chêne-liège, ou un Centre Méditerranéen d'Etudes du Chêne-liège, qui puisse coordonner, réunir et divulguer les résultats des recherches réalisées dans les divers pays, et qui permette d'établir un contact plus étroit entre les techniciens qui se consacrent à l'investigation et à l'expérimentation subéricole.